

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[La commission des chemins de fer du conseil général de l'Aisne au ministre des Travaux publics, 20 décembre 1873](#)

La commission des chemins de fer du conseil général de l'Aisne au ministre des Travaux publics, 20 décembre 1873

Auteur·e : Conseil général de l'Aisne ; Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrre de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilièrre de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 décembre 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Larcy, Roger de \(1805-1882\)](#)

Lieu de destinationParis

Description

RésuméSur la concession par le conseil général de l'Aisne de la ligne de chemin de fer du Cateau à Saint-Erme, qui relie la ligne de Paris à Erquelines et la ligne de Laon à Reims, avec deux embranchements de Guise vers Hirson et de Guise vers Avesnes. La commission informe le ministre que les études ont été faites en 1872 et 1873, qu'elle a été nommée par le conseil général de l'Aisne en août 1873 pour presser la déclaration d'utilité publique auprès du gouvernement, et qu'elle s'est entretenue avec le prédécesseur du ministre, Deseilligny. Elle lui explique que la

commission prévoit de le solliciter et qu'un de ses membres, monsieur Godin, est allé voir hier M. de Franqueville qui lui a appris que le décret d'utilité publique était retardé car le ministre de la Guerre étudie un chemin de fer dans le département du Nord qui aboutit à la concession faite par le département de l'Aisne. La commission fait observer au ministre que la concession du département de l'Aisne est indépendante de celle du département du Nord et qu'elle désire obtenir le décret d'utilité publique pour la partie comprise entre Le Cateau et Saint-Erme. La commission ajoute que ce décret serait d'autant le bienvenu que des milliers d'ouvriers du pays sont sur le point d'être sans travail.

NotesLa lettre n'est pas signée ; elle est datée de Versailles le 20 décembre 1873. Elle est rédigée par Jean-Baptiste André Godin au nom de la commission nommée en août 1873 chargé d'obtenir du gouvernement le décret d'utilité publique pour la concession de la ligne de chemin de fer du Cateau-Cambrésis (Nord) à Saint-Erme (Aisne).

SupportUn chiffre a été ajouté à la mine de plomb au texte de la lettre sur le folio 52r.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Emploi](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Barail, François Charles de \(1820-1902\)](#)
- [Conseil général du Nord](#)
- [Deseilligny, Alfred \(1828-1875\)](#)
- [Franquet de Franqueville, Charles Ernest \(1809-1876\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Avesnes-sur-Helpe \(Nord\)](#)
- [Erquelinnes \(Belgique\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Hirson \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Nord \(France\)](#)
- [Reims \(Marne\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation4 p. (52r, 53r, 54v, 55r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023



À Monsieur le Ministre
des Travaux publics.

Monsieur le Ministre,

Le département de l'Aisne, dès sa première session de 1871, s'est occupé de la concession, sans subvention ni garantie d'intérêt, d'un chemin de fer compris entre la ligne de Paris à Erguelines et celle de Laon à Reims, se soudant à la première au Gâteau et faisant jonction avec la seconde à St Erme.

Deux embranchements, l'un dans la direction de la vallée de l'Oise vers Hirson, l'autre dans la direction d'Arvesnes, se rattachant à Guise, faisaient en outre partie de la même concession.

Toutes les études et enquêtes de ces tracés ont été faites en 1872-73

Une commission a été nommée

par le conseil général de l'Aisne, dans sa session d'Août dernier, pour poursuivre auprès du Gouvernement la déclaration d'utilité publique la plus prompte possible, en raison de l'intérêt considérable qu'il y a pour le pays à ce que ces chemins de fer soient bientôt exécutés.

Les circonstances ne nous ont pas paru favorables jusqu'ici pour engager la commission toute entière à venir solliciter du Gouvernement une décision sur cette affaire, nous nous étions contentés d'en entretenir votre prédécesseur, M. Desèilligny.

Mais aujourd'hui cette commission du conseil général de l'Aisne croit le moment venu de s'occuper de cette question. Nous avons pensé, Monsieur le Ministre, devoir vous informer de cette intention de la commission, avant de lui laisser faire une démarche auprès de vous; et l'un de nous, M. Godin,

a même cru utile de voir hier M. de Franquerille pour causer avec lui de cette affaire. M. de Franquerille a signalé à M. Godin, que les retards apportés dans la décision, au sujet du décret d'utilité publique, provenaient de l'examen que faisait M. le Ministre de la guerre d'une partie de chemin de fer comprise dans le département du Nord et aboutissant à la concession faite par le département de l'Oise.

Vous croyons devoir vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que la concession faite dans le département de l'Oise, comme chemin de fer d'intérêt local, est indépendante de celle faite au même titre dans le département du Nord, et nous venons vous prier de voir si réellement le département de l'Oise ne peut obtenir le décret d'utilité publique, depuis si longtemps attendu, pour la partie comprise du Cateau à St^e Evme, sans à réserver la décision à prendre pour le département du Nord.

Ce décret d'utilité publique serait d'autant plus opportun que des milliers d'ouvriers sont sur le point d'être sans travail dans cette contrée.

Vous vous seriez reconnaissants, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous donner des éclaircissements sur la suite que vous entendez donner à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre entière considération.

Versailles 20 Décembre 1875.